

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil-vingt-six, le cinq du mois de juin à dix- sept heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de sous la présidence de Sandrine SERRET, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 09

Présents : Mmes, Mrs, Sandrine SERRET, Richard GÉRET, Caroline CABRIÉ, Didier CHODOREILLE, Laetitia JAMIN, Samuel LAMAUD, Ode CASTANET, Carolle PETAGNA, Pauline COCCETTA, Sébastien DELANNØY.

Absents excusés : Grégory BANHOLTZER donne pouvoir à Samuel LAMAUD, Lorin DIAZ donne pouvoir à Ode CASTANET, Christian DURAND donne pouvoir à Caroline CABRIÉ, Laetitia JAMIN donne pouvoir à Richard GÉRET, Yanick VILANOVA donne pouvoir à Pauline COCCETTA

Secrétaire de séance : Carolle PETAGNA

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 21 mai 2026

Les membres du conseil municipal sont informés que les délibérations de la séance du jeudi 21 mai 2026 ont été transmises et rendues exécutoires le vendredi 22 mai 2026 par visa du contrôle de légalité.

Le compte-rendu intégral du Conseil Municipal et la convocation de la présente séance ont été envoyé sous format numérique aux conseillers municipaux le vendredi 29 mai 2026.

Les observations formulées en séance ont été retranscrites sur le procès-verbal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quinze voix pour, approuve le compte-rendu.



Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code électoral, notamment ses articles applicables à la désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 mai 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2026-05-21-00001 en date du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux le 5 juin 2026, en vue de l'élection des sénateurs ;

Considérant que la commune doit procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :

- Président : Sandrine SERRET, Maire ;
- Deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : M. Richard GÉRET et M. Didier CHODOREILLE
- Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Mme Caroline CABRIÉ et Mme Pauline COCCETTA

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

1. Élection des délégués
1.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents et représentés	15
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote(abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0

e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	15
g. Majorité absolue h.	08

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
GÉRET Richard	15	quinze
SERRET Sandrine	15	quinze
JAMIN Laetitia	15	quinze

1.2. Proclamation de l'élection des délégués

M. GÉRET Richard né le 13 avril 1955 à AUMALE a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme SERRET Sandrine, née le 04 août 1978 à GANGES a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme JAMIN Laetitia, née le 04 décembre 1979 à MONTPELLIER a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

2. Élection des suppléants

2.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

i. Nombre de conseillers présents et représentés	15
--	----



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES
CANTON DE CALVISSON

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 030-213000664-20260709-4226-DE

j. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
k. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15
l. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
m. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
n. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	15
o. Majorité absolue	08

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
CHODOREILLE Didier	15	Quinze
PETAGNA Carolle	15	Quinze
CABRIÉ Caroline	15	Quinze

2.2.Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

M. CHODOREILLE Didier, né le 28 février 1960 à La VOULTE-SUR-RHONE a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme PETAGNA Carolle, née le 08 février 1976 à SÈTE a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme CABRIÉ Caroline née le 13 février 1980 à NÎMES a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE des résultats des opérations électorales.
- PROCLAME élus :
-

Délégués titulaires :

- GÉRET Richard
- SERRET Sandrine
- JAMIN Laetitia
- 1er suppléant : CHODOREILLE Didier
- 2e suppléant : PETAGNA Carolle
- 3e suppléant : CABRIÉ Caroline
- CHARGE Madame le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats de l'élection à Monsieur le Préfet conformément à la réglementation en vigueur.

Aménagement voirie et réseaux divers – rue des Trois Fonts : choix de l'entreprise

La commune de Cannes et Clairan souhaite aménager la rue des Trois Fonts qui est actuellement en très mauvais état. Il convient de réaliser les travaux suivants :

- réalisation d'un réseau pluvial avec mise en place de caniveaux grille,
- terrassement de la voirie existante,
- création d'un trottoir le long de la voie,
- réalisation d'un nouveau revêtement en enrobé pour la chaussée,
- Mise en place de 2 candélabres avec lanterne LED, avec raccordement sur le réseau existant.

Madame le Maire présente à l'assemblée le résultat de la consultation des entreprises concernant les travaux de l'aménagement de voirie et de réseaux divers. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour les propositions suivantes :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES
CANTON DE CALVISSON

Entreprise	Tranche ferme	Tranche optionnelle	Total HT	Total TTC
Société Gardoise de Travaux Publics	90 279.70	8 360.00	98 639.70	118 367.64 €
A.T.P.S.F	82 900.00	-	82 900.00	99 480.00 €
BENOI TP	100 398.20	10 064.00	110 462.20	132 554.64 €

Vu l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, par aucune voix contre, deux abstentions (M. LAMAUD Samuel et M. BANNHOLTZER Grégory) et treize voix pour,

- donne son accord pour la réalisation des travaux d'aménagement voirie et réseaux divers,
- valide le devis de la Société Gardoise de Travaux Publics d'un montant prévisionnel de 90 279.70€ HT soit 108 335.64€ TTC,
- précise que la tranche optionnelle d'un montant de 8 360€ HT n'est pas retenue,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Sandrine SERRET
Maire



Carolle PETAGNA
Secrétaire de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 40

Affiché le et mis en ligne sur <https://cannesclairan.fr>